

Actualités

25 juillet 2016

La ministre Ségolène Royal a décidé de mettre en œuvre plusieurs mesures de soutien afin d'accompagner les éleveurs ovins de Lozère et d'Aveyron confrontés à la prédation du loup.

Parmi ces mesures, une brigade Loup pour les départements du Massif Central doit être créée.

Cette nouvelle brigade Loup fait suite à celle créée par la Ministre en 2015 pour les départements de l'arc alpin et dont les résultats ont été jugés comme étant très satisfaisants.

 [Télécharger le communiqué de presse](#)

10 août 2016

La ministre Ségolène Royal a validé l'extension de l'expérimentation du dispositif déclaratif pour les dommages liés au loup dans le département des Hautes-Alpes.

Dernière minute

2 septembre 2016

Une réunion d'information et d'échange sur le loup réunissant tous les acteurs concernés, s'est tenue le 2 septembre 2016 au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

(voir p. 3)

9 septembre 2016

La 3e réunion du groupe de travail sur l'indemnisation des dommages des grands prédateurs s'est réunie le 9 septembre au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Sommaire

Coordination du plan loup	p. 2
Zoom sur ... l'équipe de coordination	p. 4
Bilans	
Informations dommages	p. 5
Données dommages	p. 6
Protocole	p. 7
Pour aller plus loin ... l'action de la brigade Loup	p. 8
Connaissance	
Un nouveau dépliant sur le loup	p. 12



Coordination du plan loup

7 juillet 2016 : Lancement de la démarche prospective d'évaluation de la situation du loup en France sur le long terme.

La Secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité, Barbara Pompili a décidé, en accord avec Ségolène ROYAL, de lancer la **démarche d'évaluation prospective de la situation du Loup en France à l'horizon 2025-2030**.

« J'ai tenu à venir ouvrir personnellement la rencontre de ce matin, pour montrer clairement ma détermination à ce que le dossier loup ne soit plus traité au coup par coup mais dans le cadre d'une stratégie claire pour tout le monde. » a-t-elle déclaré à cette occasion.

« Les politiques conduites depuis les années 90 ont, comme il est légitime, accompagné le retour du loup, en s'attachant à garantir la préservation de l'espèce et à mettre en place les mesures de soutien aux élevages confrontés à la prédation. Mais il nous faut aller plus loin.

La démarche que je vous propose aujourd'hui comprendra 2 volets : la réalisation d'une expertise collective de façon à disposer des données scientifiques qui doivent rester la base de notre action ; l'élaboration d'une stratégie pour 2025-2030 en concertation avec tous les partenaires concernés. »

 [Télécharger l'intégralité du discours](#)

22 août 2016 : Courrier du Préfet coordonnateur sur le loup transmettant aux ministres en charge de l'environnement, de l'agriculture et de l'intérieur, le courrier du Préfet de l'Isère sur le contexte et les conséquences de la présence du loup dans son département.

24 août 2016 : En réponse au courrier du Préfet coordonnateur sur l'intérêt d'une étude qui sera réalisée par l'Institut de la Recherche Agronomique sur la protection des troupeaux ovins aveyronnais face à la prédation du loup, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt l'informe de sa décision de contribuer au financement de cette démarche.

12 septembre 2016 : Courrier du Préfet coordonnateur au Directeur général de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) sur le paiement des indemnités des dommages causés par le loup aux troupeaux domestiques pour lui demander de tout mettre en œuvre pour limiter les freins administratifs qui ne sont pas liés à la procédure d'indemnisation fixée par la circulaire du 27 juillet 2011.

Septembre 2016 : Courrier du Préfet coordonnateur à Monsieur l'Administrateur en charge du dossier prédateur à la FNSEA sur les conditions de défraiement des lieutenants de louveterie intervenant dans la mise en œuvre du protocole d'intervention sur la population de loups.

Coordination du plan loup

Participation de la DREAL et de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes coordonnatrices aux réunions nationales

- 7 juillet 2016 : Participation à la réunion de lancement de la démarche prospective d'évaluation de la situation du loup en France sur le long terme présidée par la Secrétaire d'État chargée de la biodiversité, Barbara Pompili. A la suite de cette réunion, il a été décidé de mettre en place 3 groupes de travail sur les thématiques suivantes :
- analyse de la prédation, la protection des troupeaux et les foyers de crise ;
 - typologie des territoires et colonisation ;
 - outils de gestion.
- 13 juillet 2016 : Participation à la 2e réunion du groupe de travail sur l'indemnisation des dommages des grands prédateurs. La première séance de travail a eu lieu le 7 juin 2016.
- 2 septembre 2016 : Participation à la réunion d'information et d'échange sur le loup réunissant tous les acteurs concernés au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. A l'ordre du jour :
- le bilan de la période 2015-2016 concernant la situation biologique du loup avec les données actualisées et l'évolution de la population lupine ;
 - le nombre de specimens dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2016-2017 ;
 - l'état des versements des indemnisations de dommages par l'ASP ;
 - le bilan des engagements et paiements de la mesure de protection des troupeaux.

Coordination de la mise en œuvre du dispositif de protection des troupeaux dans le cadre du plan Loup

- 5 juillet 2016 : 3^e réunion d'échanges de pratique organisée par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes (☞ voir *InfoLoup* n° 11) avec les représentants des services pastoraux des Directions départementales des Territoires des Vosges, de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Meuse, et les représentants de la DRAAF et de la DREAL de région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.



Participation de la DREAL et de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes coordonnatrices aux réunions locales

- 4 juillet 2016 : Participation au Comité départemental loup des Vosges.
- 12 juillet 2016 : Participation au Comité départemental loup des Alpes-Maritimes.
- 18 juillet 2016 : Participation au Comité départemental loup de l'Isère.
- 10 août 2016 : Participation au Comité de pilotage sur l'évaluation de la mise en œuvre du plan national loup en Savoie et sur les propositions de voies d'amélioration de la mise en œuvre des tirs de défense et de défense renforcée à la DDT de la Savoie.

ZOOM sur ...

la cheville ouvrière de l'appui aux Préfets et aux DDT(M)



Mathieu METRAL
DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Chef de l'unité loup depuis le 1^{er} juillet 2016.

Il prend en charge la mission de coordination suprarégionale loup assurée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes coordinatrice dans le cadre de sa mission d'animation du plan d'action national loup en remplacement de Denis Félix, nommé directeur de cabinet adjoint à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Il contribue à la bonne mise en œuvre du plan loup par son action auprès des instances nationales, par son conseil constant aux DDT(M) et par son assistance apportée aux préfets notamment à l'occasion des comités départementaux ou encore lors de l'installation des cellules de veille.



Véronique GUILLON
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Référente Nationale Pastoralisme et loup.

Elle est l'interface entre les DDT(M) et le ministère chargé de l'agriculture.

Ses missions portent essentiellement sur le suivi et la coordination au niveau national de la mise en œuvre du dispositif d'aide à la protection des troupeaux. Elle apporte un appui technique et administratif au DDT(M) ainsi qu'aux nouveaux territoires de présence du loup.



Jean-Marc MATHIEU
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Secrétaire technique loup.

Il est chargé du suivi de l'application Géoloup pour le traitement des dossiers d'indemnisation des dommages de loups aux troupeaux domestiques. Il réalise notamment tous les bilans et cartes permettant d'analyser les données sur les dommages aux troupeaux et le protocole d'intervention sur la population de loups. Il apporte un appui aux DDT(M) pour l'utilisation de Géoloup.



Dominique GENTIER
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Chargée de la communication du plan loup.

Elle met l'information à la disposition des différents acteurs et du grand public via les sites internet et intranet de la DREAL. Elle adresse aux services de l'Etat une veille des publications liées au loup sur différents médias et la presse régionale quotidienne (PQR). Elle propose à la directrice de la DREAL et au préfet coordonnateur sur le loup la lettre InfoLoup bimestrielle. Elle gère la diffusion des outils de communication et la mise en place d'actions de sensibilisation.

Données sur les dommages

Point sur le paiement de l'indemnisation des dommages

Comme indiqué dans la lettre *InfoLoup n° 11*, l'indemnisation des dommages dus au loup est assurée en 2016 par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Les modalités techniques de transfert et de mise en place de la nouvelle procédure ainsi que la demande de l'ASP aux DDT(M) de fournir de pièces administratives complémentaires, ont entraîné un retard important dans le paiement des dossiers.

Comme annoncé par les Ministres Ségolène Royal et Barbara Pompili, le circuit de paiement est désormais opérationnel et le retard accumulé est en cours de résorption.



Précautions d'utilisation des données et des cartes relatives aux dommages

Lorsqu'un éleveur constate des dommages sur son troupeau, il informe immédiatement la Direction départementale des territoires (DDT) qui délègue un agent de l'ONCFS ou du Parc national pour réaliser un constat de dommages sur les lieux de l'attaque. Une fois renseigné, le formulaire de constat -qui réunit tous les éléments pour déterminer si le loup peut être mis en cause- est envoyé à la DDT qui doit alors instruire le dossier dans une application nationale Géoloup. Il se déroule donc plusieurs jours entre le moment de l'attaque et le renseignement de Géoloup.

Les données communiquées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes sur son site internet et dans cette lettre reposent sur une extraction de l'application Géoloup.

Compte tenu des délais liés à la réalisation des constats, à leur transmission à la DDT(M) et à leur instruction, ces données ne correspondent **pas exactement** aux dommages à la date indiquée et doivent être complétées par les constats en attente.

A titre d'exemple :

- les données de dommages publiées le 31 juillet 2015 faisaient état de 922 dossiers indemnisés ou en cours d'instruction pour 3546 victimes indemnisées ou en cours d'instruction,

alors que :

- une fois les données stabilisées, on observe qu'au 31 juillet 2015, 1089 constats ont donné lieu à indemnisation (sur 1250 constats établis) correspondant à 4045 victimes indemnisées (sur 4657 victimes constatées).

Aussi, avant qu'elles ne soient stabilisées, les données de l'année en cours sont une indication de tendance. Elles ne doivent pas être systématiquement comparées avec les données des années antérieures.

Données sur les dommages

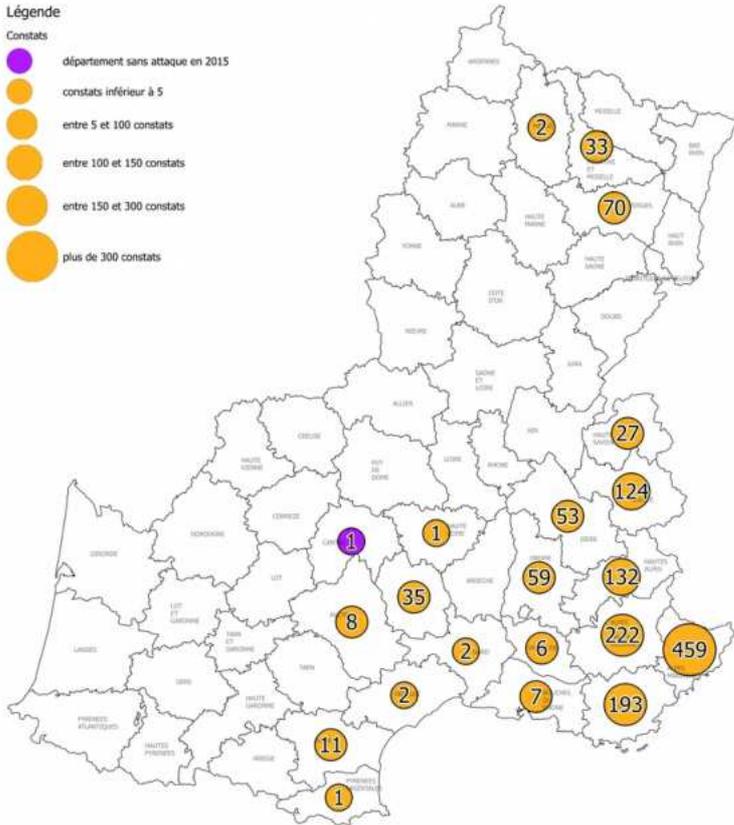
Au 31 août 2016

Données attaques 2016* Extraction Géoloup du 31 août (données non stabilisées)

Légende

Constats

- département sans attaque en 2015
- constats inférieur à 5
- entre 5 et 100 constats
- entre 100 et 150 constats
- entre 150 et 300 constats
- plus de 300 constats



Bilan des accidents

- 14 août 2016 : Un loup mâle adulte a été retrouvé mort au bord d'une route dimanche 14 août, sur la commune d'Aix-en-Diois (26). Il a vraisemblablement été percuté par un véhicule. Le cadavre a été pris en charge par le service départemental de l'ONCFS. Dans l'attente des résultats de l'autopsie, ce spécimen n'est pas décompté du plafond.
- 23 août 2016 : Un louveteau mâle d'environ 9 kg a été retrouvé mort le 23 août, sur la commune de La Bréole (04). Au vu des premières constatations réalisées par l'ONCFS, il a vraisemblablement été percuté par un véhicule. Dans l'attente des résultats de l'autopsie, ce spécimen n'est pas décompté du plafond.

Bilan du protocole d'intervention sur la population de loups

Nombre d'autorisations de destruction de loup en vigueur au 31 août 2016

942 arrêtés préfectoraux de tir de défense simple en vigueur dans 11 départements.

65 arrêtés préfectoraux de tir de défense renforcée valides dans 9 départements.

2 arrêtés de tir de prélèvements signés dans 2 départements : 1 en vigueur, 1 abrogé.

11 arrêtés de tir de prélèvements renforcés en vigueur dans 5 départements : 1 attaqué.

Accéder au bilan sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  Rubrique « Le Loup en France ».

* * *

Depuis le 1^{er} juillet 2016, **12 loups ont été détruits légalement.**

Département	Type d'autorisation de tir				Total
	Défense simple	Défense renforcée	Prélèvement	Prélèvement renforcé	
Alpes-Maritimes		4	0	0	4
Drôme	1				1
Isère				2	2
Savoie	1	1			2
Var	1	2	0	0	3
Total	3	7	0	2	12

Les agents de la brigade Loup ont été mobilisés sur des opérations de tirs de défense renforcée organisées en Savoie, dans les Alpes-Maritimes et dans le Var, à l'occasion desquelles 5 loups ont été abattus :

- 1 femelle sur la commune de Saint-Colomban-Les-Villards,
- 1 mâle et 1 femelle sur la commune d'Isola,
- 2 femelles sur la commune d'Aiguines.

L'action de la brigade loup

Il y a 1 an, la brigade Loup était créée à l'initiative de la ministre de l'écologie (☞ voir *InfoLoup* n° 7).

Depuis plusieurs mois, sous la direction de leur chef, Christophe PISI, les agents de la brigade Loup ont accompli leurs missions avec la plus grande rigueur.

C'est notamment le cas lors des opérations d'appui aux éleveurs par leur participation aux tirs de défense renforcée sur les pâturages à forte prédation, à proximité des troupeaux subissant des dommages importants et récurrents.

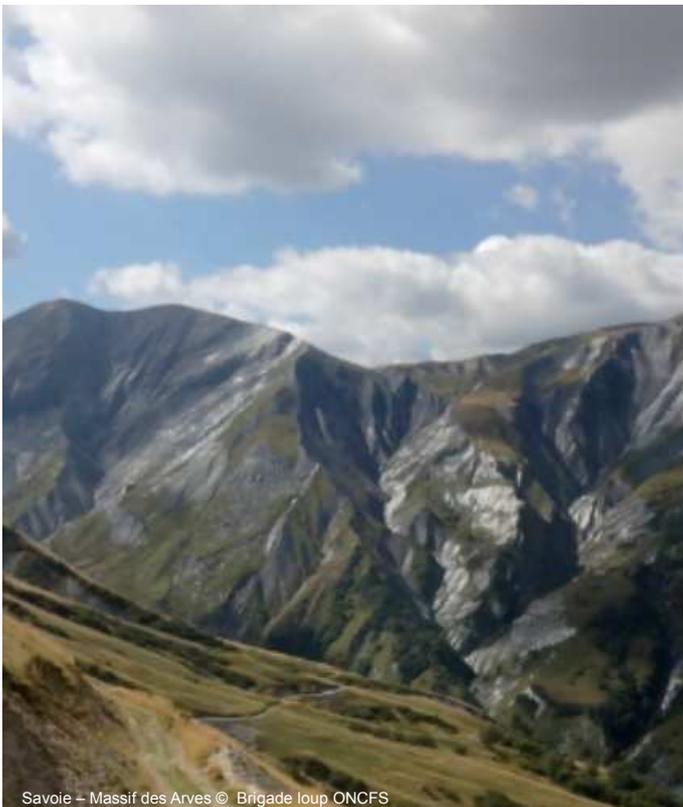
Ainsi, en juillet dernier, ils sont intervenus pour défendre un troupeau de 1500 à 2000 ovins historiquement attaqué depuis des années dans les Alpes-Maritimes. En effet, la pression de prédation continue à être extrêmement forte sur ce pâturage et 2 loups ont été abattus lors de cette opération. Entre le 28/07/2015 et le 27/10/2015, 19 attaques avaient eu lieu avec 147 victimes dont le montant indemnisé s'était élevé à 45 400 €.

La mobilisation de la brigade loup : une intervention ciblée

Mode opératoire

La DDT(M) adresse la demande d'intervention au chef de la brigade Loup, au moins 15 jours avant la date d'intervention souhaitée.

Les moyens sont affectés en priorité aux territoires à forte prédation en privilégiant la mise en œuvre d'opérations de tirs de défense renforcée.



Qu'il s'agisse de la préparation minutieuse de l'opération avec repérage de terrain, reconnaissance des lieux pour la détermination des postes, ou des heures d'affût, souvent de nuit et dans des conditions climatiques difficiles, leur concentration est extrême.

Les agents de la brigade sont mobilisés sur des zones où la pression de prédation le justifie et leur efficacité se traduit souvent par la réussite du tir dès les premières 48 heures d'intervention.

Cependant, les occasions de tirs peuvent être rares avec des contacts visuels très furtifs, souvent de quelques secondes, à une distance souvent très importante. Le relief, la végétation abondante, la météo... renforcent la difficulté de distinguer un grand canidé... un loup... et compliquent la réalisation du tir.

Au-delà de l'exécution de leur mission d'intervention, leur présence apporte un fort soutien moral aux éleveurs. Pour la grande majorité d'entre eux, la venue et le renfort des agents de la brigade permettent de faire baisser la tension même si l'opération n'aboutit pas systématiquement à la destruction d'un loup.

Pour aller plus loin ...

Interview de Christophe PISI, chef de la brigade Loup

Propos recueillis le 24 août 2016 par Dominique GENTIER

Christophe Pisi, comment priorisez-vous les différentes missions des agents de la brigade Loup ?

Les agents sont mobilisés par 3 missions principales.

Par ordre d'importance et selon la période de l'année, il s'agit :

- des opérations de tir de défense renforcée pour lesquelles ils peuvent intervenir toute l'année ;
- Du suivi scientifique qui a lieu de janvier à mars et aux mois de juillet et août ;
- et enfin de l'établissement de constats de dommages.

Selon vous, qu'est ce qui motive vraiment les agents ?

Les agents interviennent dans le cadre des tirs de défense renforcée pour apporter aux éleveurs qui subissent des attaques récurrentes d'une année sur l'autre. Les agents sont tous des passionnés de montagne, d'espace et de l'espèce loup.

Quelle attitude ont les agents vis-à-vis des positions opposées ?

Comme pour les autres agents de l'ONCFS, je demande aux agents de la brigade de faire preuve au cours des interventions d'impartialité et de neutralité vis-à-vis des interlocuteurs rencontrés.



Pour aller plus loin ...

Comment vous y prenez-vous pour gérer une équipe appelée à intervenir dans des situations toujours très différentes, variées, aux caractéristiques toujours changeantes ?

La brigade Loup, c'est 12 agents qui interviennent sur l'arc alpin dans des situations variées, allant du département du Var en milieu méditerranéen à la haute montagne en Savoie.

Depuis leur recrutement, les agents ont suivi un parcours de formation intense sur la sécurité des déplacements en montagne, stage 4x4, le tir longue distance, les premiers secours, la biologie de l'espèce...

L'ensemble de ces connaissances leur permettent des interventions en sécurité.



© Brigade loup ONCFS



© Brigade loup ONCFS

Ont-ils un armement spécial ? un armement de guerre ou des armes particulières ?

Au cours des interventions de tir de défense renforcée, les agents de la brigade Loup sont équipés d'armes de chasse classiques, équipées de lunette d'affût et d'approche de chasse, sans oublier un outil indispensable : la caméra thermique qui permet d'identifier rapidement l'animal et de sécuriser les tirs de nuit.

Ce qui fait souvent la réussite de l'opération tient essentiellement à sa préparation mais aussi à la motivation des agents sur le terrain parfois dans des conditions météorologiques défavorables.

La brigade en chiffres, de septembre 2015 à juin 2016, c'est :

- **31 missions de tir de défense renforcée** sur l'arc alpin.
- **6 loups abattus.**
- **Près de 6000 heures sur le terrain**, le plus souvent de nuit en soutien aux éleveurs.
- L'observation au cours de cette période de **66 loups**.
- Un suivi hivernal du mois de janvier au mois de mars dans les départements du Var, des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence. Cela représente un total de **plus de 1600 heures en prospection hivernale** (indices de présence, crottes, poils, urines...)

Pour aller plus loin ...



Savoie – Massif des Arves © Brigade loup ONCFS

La préparation d'une opération nécessite beaucoup d'informations. Comment les agents de la brigade Loup s'y prennent-ils pour les réunir ?

Les agents interviennent toujours dans le cadre d'un arrêté préfectoral de tir de défense renforcée.

Ils connaissent la situation, les dommages subis, la topographie des lieux, les conditions de mise en œuvre de l'opération fixée par l'autorisation préfectorale (périmètre, durée de l'autorisation ...),

En opération, les agents travaillent en étroite collaboration avec les services départementaux de l'ONCFS, les DDT(M), les éleveurs et la louterie départementale afin de préparer les interventions et assurer ainsi un maximum de réussite.

Et sur le terrain, comment se passe la rencontre avec les éleveurs ?

La brigade est toujours bien accueillie par les éleveurs. Elle apporte écoute, soutien et compréhension à des éleveurs parfois en détresse.

Arrive-t-il que les agents soient épuisés, physiquement, moralement ?

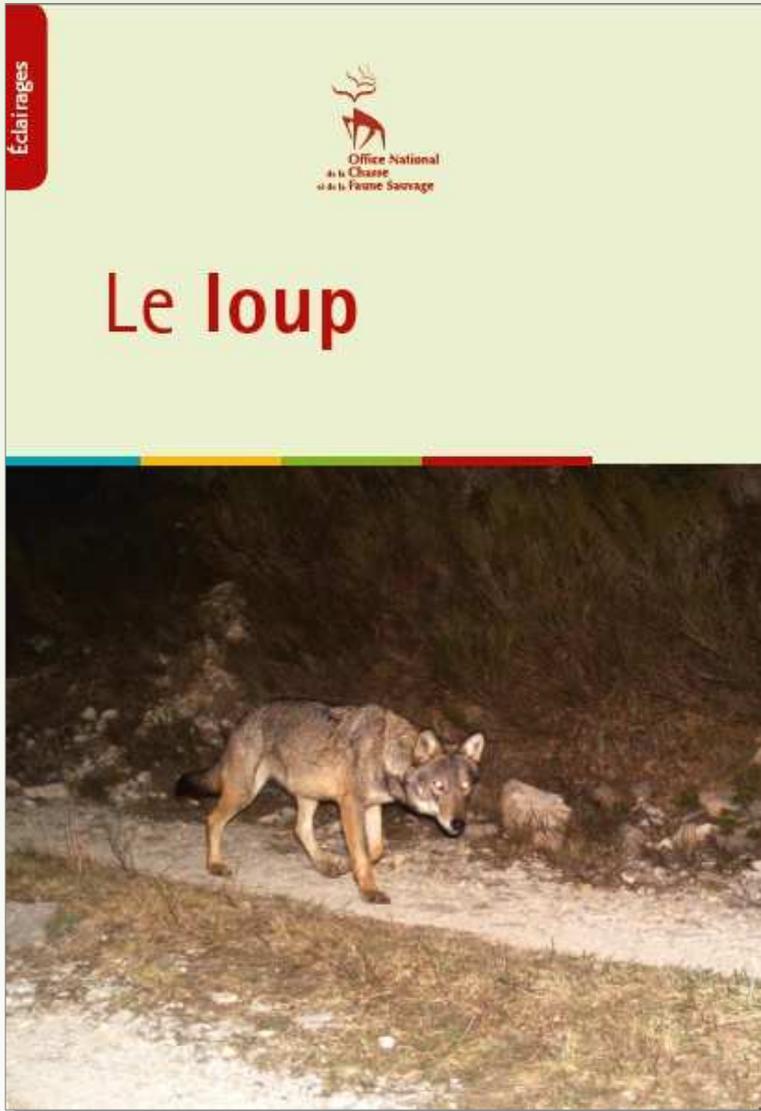
Je veille en tant que responsable de la brigade au bon respect des règles et des horaires de travail afin d'éviter des dépassements d'horaires.

L'ensemble des agents participent activement à la cohésion de la brigade et je m'assure de garder au sein de cette équipe un bon état d'esprit tout en respectant le sens du devoir et la droiture d'un agent de l'Etat.

Un dépliant sur le loup

Connaissance

➔ pour faire connaître ou rappeler les éléments de connaissance essentiels sur le loup et des données de référence



➔ pour apporter les réponses aux questions les plus courantes

*Quelles sont les caractéristiques des loups présents en France ?
Qu'appelle-t-on le couple dominant ?
Combien y a-t-il d'individus dans une meute ?
Que sait-on sur le régime alimentaire des loups ?
En quoi consiste le suivi technique de cette population ? ...*



... la biologie

- Classification de l'espèce
- Identification et caractéristiques des loups présents en France
- Habitat
- Reproduction et couple dominant

... le comportement social

- Meute
- Territoire
- Dispersion et système de colonisation

... la prédation

- Régime alimentaire du loup
- Dommages aux troupeaux
- Impact sur la faune sauvage

... la gestion de l'espèce en France

- Statut de l'espèce
- Groupe national loup
- Plan d'action national loup
- Suivi technique

... le suivi technique

Un double objectif : déterminer la présence des loups et l'évolution du nombre de meutes et des effectifs de la population.

30 000 exemplaires sont disponibles dans les Délégations régionales de l'ONCFS de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté.